



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt dix huit

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>XXXXXXX</sup> le 17 décembre à 20 H.  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 09 décembre 1998

Enseignement de  
l'anglais aux élèves  
du CM2.

PRÉSENTS : MM. CORRE Yves, JAFFRE Marie-Noëlle,  
LAURENT Henri, GRALL Jean-Michel, CHAUSSY Guy,  
DERRIEN Claudine, LE MERCIER Maryvonne, LE CLOITRE Jacque-  
line, PAUL Pierrer.

ABSENTS : MM. Jean MIOSSEC EXcusé

M. Ile JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'enseignement d'une seconde langue vivante à l'école élémentaire est obligatoire dès la classe de CE1, mais il apparaît que les compétences linguistiques des instituteurs ne permettent pas de poursuivre l'enseignement au delà du CE2.

Il apparaît également que l'Inspection d'Académie ne semble pas disposée à rémunérer les intervenants pour l'année scolaire en cours par manque de crédits.

Les institutrices souhaitent cependant qu'un intervenant extérieur soit recruté pour enseigner l'ANGLAIS aux élèves du CM à raison d'une heure par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Trouve inadmissible que les crédits de l'Education Nationale nécessaires au financement de cette **activité obligatoire** soient insuffisants.

Mais accepte cependant de recruter un **intervenant extérieur** pour enseigner l'anglais aux élèves de CM2 à raison d'une heure par semaine pour l'année scolaire en cours. Ceci afin de ne pas défavoriser les 5 élèves du CM2 qui entreront au Collège à la prochaine rentrée scolaire.

Cet enseignant sera rémunéré à 100,00 Francs bruts de l'heure et les caractéristiques de ce poste seront définies dans un contrat de travail à durée déterminée.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves

